

## Quelles opportunités d'emploi et de développement économique au sein de la filière agroalimentaire francilienne ?

Rapport présenté par Nathalie THOMAS au nom de la commission de l'emploi et du développement économique.

La filière agroalimentaire, qui représente environ 10% de l'emploi régional, est une des seules à bien résister en cette période de crise, et à offrir des perspectives de progression pour les années futures.

Elle constitue un véritable potentiel d'emplois, pour peu qu'on décide d'en fédérer les différents acteurs et de communiquer efficacement sur les métiers et carrières qu'elle propose.

Loin de proposer un horizon bouché pour le nouvel embauché, la filière, qui couvre toutes les activités « allant du champ à l'assiette », peut en effet proposer des passerelles entre les secteurs ou entre les métiers. Elle offre aussi des opportunités de mobilité géographique, en France comme à l'international. Ces atouts demeurent insuffisamment connus des jeunes, de leurs parents, des professionnels de l'emploi, des acteurs de la formation initiale et continue, ainsi que des leaders d'opinion.

Afin d'améliorer l'attractivité des métiers, il s'agit d'abord d'établir un plan de communication cohérent et ciblé. Mais il convient aussi de poursuivre les démarches actuelles d'amélioration des conditions de travail au sein de la filière, ou encore de faciliter l'accessibilité des emplois, souvent situés au cœur de Paris, alors que la majorité des salariés potentiels habitent au-delà du périphérique. Enfin, un travail doit être conduit pour

la globalité de la filière, visant à anticiper les évolutions des métiers et des qualifications, et à permettre une meilleure adéquation entre formation et réalité des métiers.

De par l'urgence que connaît notre région à lutter contre le chômage, il devient impossible de se passer des possibilités offertes par la filière agroalimentaire, trop souvent déniée jusqu'à présent.

Et ce d'autant plus que les enjeux dépassent la simple question de l'emploi. Le CESER attire l'attention sur le caractère éminemment stratégique de la filière agroalimentaire, non seulement pour des questions de sécurité des approvisionnements et de santé publique, mais aussi pour le dynamisme économique qu'elle représente.

Dans un contexte de forte concurrence, faisant perdre du terrain à la France dans les échanges internationaux agroalimentaires, le CESER tire la sonnette d'alarme, et demande que la filière soit considérée à la hauteur du rôle primordial qu'elle joue :

- il préconise la mise en place d'un 8ème plan filière régional
- il demande l'ajout de la filière agroalimentaire dans les filières prioritaires de la stratégie régionale de développement économique et d'innovation (SRDEI)
- il appelle à un accompagnement des entreprises, majoritairement de petite taille, pour la mutualisation,

notamment grâce aux grappes d'entreprises, et pour accroître leur vision prospective

S'il apprécie la démarche du Conseil régional de créer un Pass'filière pour l'agroalimentaire, il souhaite qu'elle soit menée sur l'ensemble de la filière, tous produits confondus.

Le CESER défend également la prise en compte de la spécificité de la filière en l'Île-de-France dont le poids moyen de chaque secteur diffère des autres régions. Le commerce de gros (avec le MIN de Rungis qui est le premier marché de produits frais au monde), la distribution et la restauration y sont particulièrement forts, tandis que l'agriculture et l'industrie pèsent relativement moins. Cette particularité s'explique. La région-capitale est la plus peuplée avec 19% de la population française. Si la moitié de son territoire est dédié à l'agriculture, et si elle occupe le 5ème rang des régions industrielles de France pour l'agroalimentaire, elle est loin de connaître l'autosuffisance. Elle a plutôt développé les activités aval de la filière, celles qui touchent le consommateur final, ou bien les activités à forte valeur ajoutée, grâce à sa position au cœur des flux, et à la présence de nombreux sièges sociaux sur son territoire. Considérant les forces et les faiblesses de chaque secteur, l'objectif doit être de définir une stratégie visant à inscrire durablement l'Île-de-France dans la filière nationale.

« Quelles opportunités d'emploi et de développement économique au sein de la filière agroalimentaire francilienne ? »

Rapport présenté par Nathalie THOMAS au nom de la commission de l'emploi et du développement économique.

# SYNTHÈSE

CESER Île-de-France

Cela doit passer par un renforcement des partenariats avec les autres régions, afin de construire une agro-chaîne solide au sein de Bassin Parisien. Sans oublier de toujours rechercher l'augmentation de la valeur ajoutée réalisée sur le territoire régional, qui impose aux entreprises des charges plus importantes qu'ailleurs.

Le CESER souligne le fait que tous les réseaux doivent être animés et vitalisés.

L'innovation dans la filière gagnerait à être

renforcée par le développement de coopérations entre entreprises, pôles d'enseignement et de recherche et pôles de compétitivité, même hors Île-de-France.

Le tissu des entreprises, composé de petites structures isolées, quel que soit le secteur de la filière, pourrait être consolidé, en en fédérant les dirigeants.

Le secteur de la restauration est particulièrement étudié par le CESER, car c'est celui qui est le plus prometteur dès le court

terme. Afin d'en définir les axes stratégiques, il appelle de ses vœux un travail d'envergure pour croiser les enjeux de la filière agroalimentaire et ceux de l'économie touristique de l'Île-de-France, en misant sur l'identité francilienne de « terre gastronomique accueillante ».

Le rayonnement de la région en dépend, et son attractivité d'ensemble aussi.

## Les propositions du CESER

- Considérer la filière agroalimentaire du champ à l'assiette comme une véritable filière stratégique.
- Reconnaître que la filière agroalimentaire francilienne tient une place atypique au sein de la filière française et que la priorité est de défendre cette place au sein de la filière nationale.
- Miser sur les secteurs forts de l'Île-de-France en augmentant la valeur ajoutée sur le territoire.
- Construire une agro-chaîne solide sur le périmètre géographique du Bassin parisien.
- Augmenter l'attractivité de la filière et des métiers.



Conseil économique, social  
et environnemental régional

[www.ceser-iledefrance.fr](http://www.ceser-iledefrance.fr)

Synthèse / Directeur de la publication : **Jean-Claude Boucherat** / Rédactrice en chef : **Catherine Maubert** / CESER – 33 rue Barbet-de-Jouy – 75007 Paris / Tél. : 01 53 85 66 25 / Fax : 01 53 85 65 89 / [www.ceser-iledefrance.fr](http://www.ceser-iledefrance.fr) / mél : [ceser@iledefrance.fr](mailto:ceser@iledefrance.fr)

Pour tout renseignement : **Philippe Trolliet** / Tél. : 01 53 85 65 93

Pour télécharger le rapport et l'avis : [www.ceser-iledefrance.fr](http://www.ceser-iledefrance.fr)